

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 Mars 2016

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM.- TONNELE J.- VRECH S.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Jessica TONNELE

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Elisabeth GAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire, procède à l'examen du Compte Administratif, qui est la traduction comptable de l'action du Conseil Municipal, et qui permet de vérifier si les dépenses et les recettes prévues ont bien été réalisées.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de **259 700.72 €** (ou capacité d'autofinancement) ; et un excédent en investissement de **69 975.55 €**.

L'affectation de ce résultat se répartit de la façon suivante, en fonction des besoins de financement :

- L'excédent de fonctionnement est affecté pour **88 000 €** en recettes de fonctionnement et **171 700.72 €** en recettes d'investissement.
- L'excédent d'investissement d'un montant de **69 975.55 €** sera l'objet d'un simple report en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Approuvé à l'unanimité

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel communal.

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 356 823 €**.

La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement de 200 148 € (206 945 € en 2015)

La section investissement s'équilibre à **904 775 €**, avec entre autres :

- Les opérations d'investissement (achats, travaux, aménagements) : 804 791 €
- Le remboursement du capital des emprunts : 66 500 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 54 952 € en dépenses et 13 267 € en recettes.

Compte tenu des dispositions de la loi des finances publiques, nous enregistrons une baisse des dotations de l'état de 24 000 € des recettes de fonctionnement.

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement au-delà de 200 000 € et d'améliorer notre capacité de désendettement, il est proposé la stratégie suivante :

- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 88 000 € en fonctionnement afin de compenser la baisse de dotations.
- Pluri-annualisation des grosses opérations d'investissement, ce qui nous permettra d'abonder notre trésorerie de 32 414 €
- Affectation de 171 700 € d'excédent de fonctionnement en section investissement.

Notre capacité de désendettement est de 4.09 ans (*5.16 ans en 2015*)

Le taux d'endettement est de 12.60% (*10.66% en 2015*)

Nous allons procéder à un emprunt de 200 000 € pour financer les travaux d'extension du Pôle Médical (sur 15 ans à taux fixe). Le remboursement de cet emprunt commencera en 2017. Ce financement va nous permettre d'obtenir une participation en annuité, versée par la communauté de communes des deux rives à une hauteur de 50% de l'écart entre le remboursement de l'emprunt et les loyers perçus.

Les axes importants du budget 2016 :

- L'extension du Pôle Médical dans l'optique d'accueillir un kinésithérapeute et une ostéopathe, travaux commencés en 2015.
- La sécurisation de la RD12 Route du Port par l'aménagement de trottoirs et la pose de l'éclairage public
- Le drainage, l'arrosage intégré et le regarnissage de la pelouse du stade de Foot
- L'installation de radars pédagogiques pour sécuriser les abords du Lac des Sources (Avenue du Brulhois) et l'entrée du village (Route du Sirech)
- L'équipement en classe numérique à l'école (programmé sur 2 exercices budgétaires)
- L'installation de la climatisation à l'école (programmée sur 2 exercices budgétaires)

Approuvé à l'unanimité

- VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité de la façon suivante :

- | | |
|---------------------|--------|
| - Taxe d'habitation | 4.98 % |
| - Foncier Bâti | 5.63 % |
| - Foncier Non Bâti | 57.86% |
| - CFE | 12.43% |

Pour un produit attendu s'élevant à 158 325€ (*155 325€ en 2015*)

Approuvé à l'unanimité

- EXPOSE BILAN ECLAIRAGE PUBLIC

Pour l'année 2015, le coût de la consommation de l'éclairage public s'élève à 13 500 € (soit 13€/habitant) et le contrat d'entretien passé le Syndicat d'Energie de 82 s'élève à 7 938 € pour 350 points lumineux (soit 22.68 € par point lumineux par an).

Depuis plusieurs années, nous avons engagé régulièrement des programmes de rénovation et/ou d'extension de l'éclairage public, en vue d'avoir une meilleure maîtrise de la dépense, tout en offrant un service de meilleure qualité.

Nos efforts d'équipement et de rénovation portent sur 5 points essentiels :

- L'utilisation de lampes à haut rendement et durée de vie,
- L'automatisation des allumages/extinctions par des horloges astronomiques programmables qui garantissent les amplitudes d'allumage optimales chaque jour de l'année.
- La suppression des lampes obsolètes.
- La bonne maintenance du parc lumineux
- L'installation progressive de luminaires à très basse consommation.

Afin de palier à l'augmentation significative du prix de l'électricité (due à l'accroissement des taxes) jusqu'en 2017, nous devons poursuivre cette politique de renouvellement et de gestion de l'éclairage public, notamment grâce à l'utilisation de luminaires de type LED, peu énergivore et à la possibilité de faire des abaissements d'éclairage durant des plages horaires pré-programmables, etc...

QUESTIONS DIVERSES :

Coupure Electrique du 9 et 10 Mars : Un incident sur le réseau de distribution de moyenne tension a occasionné une panne sur l'ensemble du village.

Délai d'intervention d'EDF très long qui a généré des dommages sur certains équipements ménagers et ont perturbé l'organisation des commerces et du restaurant.

Un courrier a été envoyé à ERDF (gestionnaire du réseau) et à EDF (fournisseur d'énergie) et une pétition sera signée par les administrés sinistrés.

Suppression d'un poste d'enseignant : Réponse de l'inspection académique, suite au courrier du 12 février 2016 : La diminution constante des effectifs depuis 2011 ne pouvait mener qu'à la suppression d'un poste pour la rentrée de septembre 2016. L'inspecteur de l'éducation nationale peut aider l'équipe pédagogique à trouver une organisation compatible avec les niveaux de classe. Le seuil départemental au regard duquel une nouvelle classe pourrait être ouverte est fixé à 27 élèves par classe.

Indemnité du Maire : La loi n°2015-366 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a instauré de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux. Désormais les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixés au montant maximum.

S'agissant des communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire indique, qu'il n'y aura pas de changement concernant le montant de ses indemnités, soit un maintien du taux à 35% (au lieu de 43 % de l'indemnité maximale).

Nature Jardin et Plantes : Manifestation organisée par l'Office de Tourisme les 16 et 17 avril 2016 au conservatoire des métiers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h15

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE